

# COMPTE-RENDU DE RÉUNION

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

*Séance du 27 février 2020*

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans la salle des associations (la salle du Conseil étant indisponible en raison des travaux de la Médiathèque), sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

**PRÉSENTS** : Mr DUPUIS – Mmes ALLIEL - BROCHOT - DAUVIN – MARIEAUD -PELTIER- Mrs - BEDONSKI - BRIOT - CALVEZ - MAILLET - MISZTAL - POURCEAU - ROGER - SAUVET

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Mme HUGUENIN pouvoir à Mme BROCHOT, Mme HUMBERT pouvoir à M. DUPUIS

**ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR** : Mmes LAGLENNE – MOUGAS - M. DUBOS.

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur MAILLET Bernard est désigné secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 4 février 2020 est approuvé, à l'unanimité des membres présents, sans observation.*

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – AFFECTATION DE RÉSULTAT 2019 – COMPTE DE GESTION 2019

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Denis DUPUIS Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives :

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		791 970.98		781 548.62		1 573 519.60
Opérations de l'exercice	2 767 050.93	3 505 142.32	1 420 356.34	559 609.75	4 187 407.27	4 064 752.07
Totaux	2 767 050.93	4 297 113.30	1 420 356.34	1 341 158.37	4 187 407.27	5 638 271.67
Résultat de clôture		1 530 062.37		79 197.97		1 450 864.40

Besoin de financement 79 197.97 au compte 001 Déficit d'Investissement reporté dépenses  
Excédent de financement - au compte 001 Excédent d'Investissement reporté recettes

Restes à réaliser 996 258.00 217 800.00

Besoin de financement des restes à réaliser 1 075 455.97  
Excédent de financement des restes à réaliser 217 800.00

Besoin total de financement 857 655.97  
Excédent total de financement

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 857 655.97 au compte 1068 investissement BP avec émission de titre  
672 406.40 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## 2. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SAUVET fait état des remarques suivantes :

- Rue de Clermont : les personnes sortant de chez le coiffeur empruntent le sens interdit, ne faut-il pas mettre un panneau à cet endroit ?
  - M. ROGER se rendra sur place afin d'étudier cela.
- Rue Eugène Leclerc, le béton lavé est fissuré.
  - M. ROGER informe que les travaux ne sont pas réceptionnés et qu'une réserve a été faite à ce niveau.
  - M. DUPUIS précise qu'il manque des mâts et lanternes ainsi que des caniveaux, donc ma réception des travaux n'a pas eu lieu
- Rue Pierre Longchamp, des évacuations d'eau pluviales sont soit écrasées, soit relevées sur le domaine public.
  - M. ROGER se rendra sur place afin de faire des photos et d'aviser la Communauté de Communes du Clermontois compétente en la matière.

Monsieur MAILLET demande où se font les mariages, la salle du Conseil étant indisponible en raison des travaux de la Médiathèque ?

- Monsieur le Maire informe que les mariages ont lieu dans la salle des commissions.

Monsieur le Maire donne lecture des permanences de chacun aux bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de Séance  
M. MAILLET Bernard



Le Maire  
Denis DUPUIS

